

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L’ÉVALUATION FINALE PROJET D’APPUI AU PROCESSUS ÉLECTORAL DU MALI PAPEM 2012 - 2016**

1. **Contexte**

Le Gouvernement du Mali a introduit en juillet 2011 une requête auprès du Secrétaire Général de l’Organisation des Nations Unies pour solliciter un appui en vue de la préparation, l’organisation et le suivi du déroulement des élections générales de 2012 (présidentielle et législatives).

En réponse à cette requête, le Secrétaire Général des Nations Unies a dépêché une mission d’évaluation des besoins en assistance électorale en septembre 2011 qui a recommandé la mise en place d’un Projet d’appui aux élections et la création par le PNUD d’un « Basket-Fund » pour la mobilisation et la coordination de l’assistance technique et financière de la communauté internationale. Un document de projet a été développé avec pour objectif d’apporter un appui au cycle électoral 2012-2014 du Mali. Le PAPEM, géré par le PNUD a ainsi été installé et a amorcé sa phase opérationnelle dès janvier 2012.

En effet, le Président en exercice, **Amadou Toumani TOURE** était arrivé au terme de son deuxième et dernier mandat (2007-2012), de la même manière que prenait fin le mandat des députés. Le référendum destiné à valider les réformes constitutionnelles envisagées, avait été programmé en combinaison avec l’élection présidentielle de 2012.

Pendant que les Organes de Gestion des Elections (OGE) s’activaient pour le bon déroulement du processus, le Chef de l’Etat sortant a été renversé le 22 mars 2012 par un coup d’Etat militaire. Ces événements qui survinrent à un peu plus d’un mois du premier tour du scrutin présidentiel prévu pour le 29 avril 2012, ont provoqué la suspension du processus électoral.

L’accord- cadre de sortie de crise, signé le 06 avril 2012 entre la CEDEAO et la junte militaire a permis la mise en place d’un Gouvernement de transition chargé de l’organisation des élections démocratiques, libres, inclusives, transparentes et apaisées.

C’est dans ce contexte et face aux nouveaux défis électoraux que sur une nouvelle requête du Gouvernement de transition adressée en septembre 2012 aux Nations Unies, pour un appui à l’organisation des élections de sortie de crise, les Nations Unies ont dépêché au Mali en Novembre 2012, une nouvelle NAM (Need Assessment Mission) conduite par le Département des Affaires Politiques afin d’évaluer les besoins nouveaux du Mali en matière électorale. Cette mission a formulé plusieurs recommandations qui ont conduit à la modification du Document de Projet d’assistance électorale signé le 09 mars 2013 entre le Gouvernement malien et les Nations Unies. Le Projet est organisé en quatre (4) composantes : (1) Appui au MATDRE et aux autres Organes de Gestion et de Coordination du processus électoral, (2) Appui à la Société Civile par les activités transversales (Education civique, Communication et sensibilisation des électeurs, observations), (3) Pérennisation des acquis et travaux complémentaires du RAVEC (Recensement Administratif à Vocation d’Etat Civil) et (4) Renforcement des capacités institutionnelles à long terme.

En application des conclusions et recommandations de la NAM de novembre 2012, les principaux organes de gestion des élections (MATDRE, CENI, DGE) avec l’appui du PAPEM, ont tenu plusieurs réunions de concertation avec les acteurs du processus électoral (Société Civile, Médias, Partis Politiques…..etc) ayant abouti à l’adoption d’un calendrier électoral.

Le calendrier électoral a été respecté ; ainsi le premier et le deuxième tour des élections présidentielles ont été tenus respectivement le 28 juillet et le 11 août 2013. **Sur 6 829 696 d’inscrits, il a été enregistré un taux de participation record de 51,54% pour le premier tour contre 38,31% en 2002 et 45,78% pour le second tour contre 29,99% en 2002. 10 019 électeurs réfugiés ont pris part au processus.Par ailleurs,** les élections législatives se sont déroulées conformément aux dates retenues, le premier tour a eu lieu le 24 Novembre et le deuxième tour le 15 décembre 2013. **Sur 6 566 026 inscrits, il a été enregistré un taux de participation largement au-delà des taux enregistrés depuis 1992 dont 38,49% au premier tour et 37,24% au second tour.** Ces élections ont reçu l’appui des Partenaires Techniques et Financiers à travers l’implication matérielle, financière et technique du Projet élections géré et coordonné par le PNUD. La mobilisation des partenaires à travers les ressources nécessaires a permis au Mali d’organiser en moins de six (6) mois, quatre (04) scrutins en 2013. Les élections communales initialement prévues pour le mois d’avril 2014 ont connu cinq (5) reports successifs avant de finalement se dérouler le 20 Novembre 2016. Ces élections de proximité ont aussi bénéficié du soutien de la communauté internationale à travers le Projet PNUD/PAPEM.

Le Projet PNUD/PAPEM est un Projet d’exécution DEX ou « exécution directe » qui donne toutes les latitudes au PNUD dans l’application et l’exécution de ses règles et procédures en matière de gestion des contributions des bailleurs. Pour une gestion plus efficiente des ressources mises à sa disposition, le PNUD à travers son bras opérationnel qui est le PAPEM, travaille étroitement avec le Gouvernement à travers le Ministère de l’Administration Territoriale. Le PNUD assure le contrôle de conformité des requêtes reçues du Ministère en rapport avec les quatre (4) composantes du Projet, qui elles-mêmes, sont en phase avec les priorités nationales pour ce qui a trait au processus électoral à savoir : organiser dans le respect des standards internationaux et régionaux, des élections crédibles, démocratiques, libres, transparentes, inclusives et apaisées, en intégrant le genre et les autres groupes sociaux minoritaires tels que les jeunes, les handicapés , les retournés et les personnes déplacées.

Par ailleurs, le Gouvernement du Mali a signé avec les groupes armés le 20 juin 2015 à Alger, l’accord pour la paix et la réconciliation nationale, qui fait désormais partie du dispositif juridique du paysage politique du Mali.

A ce stade, il importe de préciser que le Projet d’Appui au Processus Electoral du Mali jouit d’une structure de gestion à deux niveaux à savoir : Un Comité de Pilotage et un Comité Technique.

Le **Comité de Pilotage** : est responsable de l’orientation stratégique du projet dans le cadre du Basket Fund. Il met en place et assure une coordination des bailleurs de fonds engagés dans l’appui au processus électoral, à travers le Basket Fund qui est géré par le PNUD. Il est co-présidé par :

* Le Représentant Résident du PNUD (au nom des partenaires internationaux)
* Le Ministre de l’Administration Territoriale de la Décentralisation et des Réformes de l’Etat (au nom des acteurs nationaux du processus).

Il est en outre composé de :

* représentants des Partenaires au Développement qui contribuaient au Panier commun ;
* représentant du MATDRE ;
* représentant du Ministère de la Promotion de la Femme, de l’enfant et de la Famille ;
* représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;
* représentant du Ministère de l’Economie et des Finances en sa qualité de comptable des contributions financières ;
* représentant du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux.

L’Unité de Gestion du Projet assure le Secrétariat du Comité de Pilotage qui en principe doit se réunir une fois par trimestre, et plus fréquemment selon le besoin. Les décisions du Comité de Pilotage sont adoptées par consensus.

**Le Comité Technique d’appui au processus électoral :** En qualité de sous-structure technique et opérationnelle du Comité de Pilotage, le Comité Technique supervise le suivi quotidien des activités du cycle électoral. Il est composé :

* des représentants / points focaux Elections des partenaires extérieurs membres du Comité de Pilotage ;
* des représentants du MATDRE, de la DGE et de la CENI ;
* des experts et consultants électoraux nationaux et internationaux ;
* des représentants des ONG internationales et autres organisations sous régionales, régionales ou internationales participant à l’accompagnement du processus électoral.

Sous la coordination du Conseiller Technique Principal (CTP) du Projet, le Comité Technique se réunit une fois par mois pour soutenir les activités et suivre l’avancement du processus électoral. Il assiste le MATDRE dans l’élaboration du plan opérationnel détaillé des activités, analyse les problèmes techniques et formule des avis techniques et des recommandations au Comité de Pilotage.

**L’Unité Technique de Gestion du Projet (UGP)** était composée d’experts internationaux et nationaux recrutés pour permettre de couvrir l’ensemble du processus électoral de 2012-2015 et les activités du projet prévues pour cette même période. Les experts avaient apporté leur expertise en étroite collaboration et exploité les synergies avec les autres experts mis à disposition dans le cadre des programmes mis en œuvre par d’autres partenaires au développement, notamment l’USAID, EISA, OXFAM...

L’UGP est notamment chargée de :

* L’appui technique au MATDRE et aux autres structures chargées des opérations électorales, notamment la CENI;
* L'identification des besoins et la mise à niveau des capacités ;
* Le conseil en matière de gestion, de coordination et d’organisation électorales (enregistrement, procédures de vote, décompte, etc.) ;
* La formulation de recommandations, sur la base des faiblesses constatées et de l’expérience acquise sur les réformes et ajustements susceptibles d’être introduits afin d’améliorer la gestion du processus électoral.

# L’Evaluation

# Objectifs et portée de l’évaluation

Conformément aux dispositions contenues dans le document de projet (ProDoc), en terme de suivi-évaluation, le Projet doit faire l’objet d’une évaluation finale. Cette évaluation a été inscrite dans le plan d’évaluation du Programme Pays et aura pour objet de mettre en exergue et d’analyser les résultats atteints par le projet sur la base des indicateurs initialement définis.

L’évaluation envisagée par le PNUD vise les objectifs spécifiques suivants :

* Apprécier le niveau des résultats atteints par rapport aux objectifs définis par le projet et déclinés dans le document de projet, et l’impact réel des interventions sur les partenaires bénéficiaires, y compris la pertinence de la théorie du changement ;
* Apprécier la qualité du partenariat par des résultats concrets entre le PNUD et les autres Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le projet d’une part, le partenariat entre le PNUD et les institutions nationales impliquées dans le processus électoral (le Ministère de l’Administration Territoriale de la décentralisation et de la Réforme de l’Etat, la Délégation Générale aux Elections, la Commission Electorale Nationale Indépendante, la Cour Constitutionnel) d’autre part ;
* Evaluer le niveau de satisfaction en relation avec les résultats obtenus des différents acteurs clés en lien avec le Projet ;
* Tirer les leçons de l’accompagnement tant positives que négatives de l’expérience de mise en œuvre de 3 ans de la vie du Projet d’appui aux élections en période de crise institutionnelle, sociale et politique ;
* Evaluer la pertinence, l’efficacité voire l’efficience et l’effet des actions menées par le Projet en rapport avec les objectifs visés en période de crise;
* Formuler des recommandations pour informer des acquis en renforcement des capacités par les Organes de Gestion des Elections et de l’état des besoins complémentaires par la partie nationale en matière de gestion du processus électoral.

Le travail de la mission d’évaluation finale permettra au MATDRE, à la CENI, à la DGE, au PNUD et aux autres Partenaires Techniques et Financiers d’avoir une appréciation objective et exhaustive des principaux résultats atteints dans un contexte de crise pour un Projet qui était prioritairement destiné à hisser la gestion du processus électoral malien dans les standards internationaux.

# Critères clés de l’évaluation

Les indicateurs et critères clés retenus reflètent les standards internationaux en matière électorale et portent en particulier sur les phases du processus ci-après :

* Constitution du fichier électoral biométrique et production des listes électorales ;
* Lien causal entre le fichier de l’état civil, la carte NINA et le fichier électoral ;
* Appui matériel, technique et financier du Projet et l’organisation des élections par les OGE ;
* Appui du Projet aux ONG/OSC et impact sur le taux de participation ;
* Pérennisation des acquis du RAVEC et modernisation de l’Etat-Civil ;
* Tenue des élections communales et légitimation du « vivre ensemble » voire implémentation de l’accord pour la paix ;
* Existence de (3 ) trois Organes de gestion des élections (OGE), ou handicap majeur pour la mise en place, d’une Institution chargée de l’implémentation, du suivi et du contrôle de qualité de la Gouvernance au Mali.
* Pertinence de l’intervention, après trois ans de fonctionnement du Projet et de l’appui aux différents Organes de Gestion des Elections, une évaluation de l’accompagnement financée par les bailleurs de fonds, la qualité de cet accompagnement et même le caractère utile voire nécessaire de celui-ci pour le Mali.

Dans cette perspective, l’évaluation doit aboutir à un rapport qui fasse ressortir les éléments nécessaires à une appréciation objective des réalisations du Projet et si possible la qualité de la contribution du Projet à la réalisation des priorités plus globales du Gouvernement dans le cadre des élections générales (présidentielles et législatives de 2013), les travaux d’achèvement et de pérennisation des acquis du RAVEC en 2014, 2015, 2016 et les élections communales de 2016. Les critères essentiels à retenir pour cette évaluation axée sur les résultats seront :

La mission aura pour objectif de procéder à une évaluation globale, et indépendante des résultats atteints par le Projet d’Appui au Processus Electoral du Mali 2012 – 2016 (PAPEM). Elle portera un jugement sur la pertinence, l’efficacité, l’efficience et l’impact des actions menées par rapport aux objectifs visés ainsi qu’à la durabilité des résultats atteints. En outre, elle tirera les principaux enseignements de la mise en œuvre du projet et formulera des recommandations en mettant en évidence les bonnes pratiques qui pourront être répliquées.

La mission d’évaluation sera composée d’un Consultant International qui sera appuyé par un consultant national. L’évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, le Bureau Pays du PNUD, l’équipe chargée du projet en particulier le Conseiller Technique Principal du PAPEM et les principales parties prenantes

**Analyse de la pertinence du projet**

La mission évaluera dans quelle mesure les objectifs visés par le Projet lors de sa conception répondaient aux besoins exprimés par la population malienne et établis comme priorités nationales. Elle évaluera aussi la cohérence du Projet par rapport aux objectifs de développement des Nations Unies (UNDAF et Programme Pays du PNUD), notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique, ainsi que par rapport à la stratégie du Gouvernement et aux activités des autres bailleurs de fonds ou partenaires impliqués. La mission évaluera dans quelle mesure la théorie du changement et l’approche du Projet étaient pertinentes. Si la théorie de changement n’est pas explicite dans le document de projet, la mission reconstituera cette théorie sur la base des activités et résultats attendus du Projet.

Une attention particulière sera portée au respect des engagements et principes du PNUD en ce qui concerne le renforcement des capacités, la croissance inclusive et la prise en compte de la situation spécifique des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables. L’évolution du contexte (politique, économique, social, institutionnel) et ses conséquences sur le déroulement du projet devront également être passées en revue.L’évaluation devra fournir les éléments d’appréciation pertinents permettant de s’assurer de la réalisation satisfaisante des objectifs et des résultats assignés en vue de faire des recommandations pour les projets en cours et à venir.

**Analyse de l'efficacité du projet**

La mission déterminera dans quelle mesure les résultats ont contribué à la réalisation des objectifs fixés par le PNUD, ceux du Gouvernement et des attentes des populations en matière de sortie de crise. Il s’agira, en particulier, d’évaluer si le programme a contribué au retour de l’ordre constitutionnel ainsi qu’au rétablissement des Institutions de la République du Mali. Une analyse particulière sera faite concernant le caractère inclusif du projet dans ses différentes composantes ainsi que la cohérence du projet avec la stratégie de sortie de crise.

**Analyse de l'efficience du projet**

La mission évaluera la relation entre les différentes activités menées dans le cadre du projet, les ressources disponibles et les résultats atteints. Elle apportera une appréciation sur le coût en termes d’équilibre entre les résultats atteints et l’utilisation des ressources humaines et financières. Pour ce faire elle analysera l’organisation spécifique du projet, les outils et les ressources utilisés, la qualité de la gestion quotidienne, les actions menées par les différents acteurs, la capacité de gestion et d’adaptation des gestionnaires par rapport aux activités, aux résultats attendus et atteints ainsi qu’à l'environnement général de mise en œuvre.

**Analyse de l'impact du projet**

La mission évaluera aux plans quantitatif et qualitatif, l'impact des activités réalisées dans la perspective de l’atteinte des quatre résultats du projet. Elle s'appuiera pour ce faire sur le cadre logique du document de projet mais pourra, le cas échéant, suggérer d'autres éléments de mesure qu'elle jugera pertinents.

**Analyse de la durabilité du programme**

Ce critère permettra de déterminer si les résultats positifs du Projet sont susceptibles de perdurer. Une attention particulière sera accordée notamment à l'implication d’une manière générale, des bénéficiaires nationaux (dans la conception, la réalisation et le suivi des activités en vue d'assurer leur bonne continuité, la réplication ou l’extension des résultats atteints) et plus particulièrement du Ministère de l’Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l’Etat et les autres Institutions impliquées dans le processus électoral (DGE, CENI et CC).

**Analyse des thèmes transversaux : droits de l’homme et genre**

Au cours de son analyse la mission indiquera dans quelle mesure les dimensions droits de l’homme et genre ont été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du Projet dans ses différentes composantes. Elle indiquera également les changements suscités par le Projet en termes d’équité et de respect des droits de l’homme en s’appuyant sur des données qu’elle aura recueillies, des rapports de suivi, et des interviews avec les bénéficiaires.

**Elaboration des recommandations**

La mission proposera des recommandations portant sur la conception, la gestion et la pérennisation des résultats du Projet.

**Les questions d'évaluations clés suivantes devraient orienter l’évaluation:**

* La conception du Projet telle que faite en 2012 est-elle toujours pertinente compte tenu du contexte politique actuel ? Les besoins et les priorités du Ministère de l’Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Réforme de l’Etat sont-ils actualisés? Quels pourraient être les domaines dans lesquels l’accompagnement des PTFs serait nécessaire ? Indispensable et très indiquée pour les prochaines années ou lors des prochaines élections ?
* Le Projet a-t-il fait le meilleur usage de ses ressources pour atteindre ses résultats? Le Projet a-t-il été efficace dans la mise en œuvre de ses activités?
* Dans quelle mesure le Projet a-t-il été en mesure de construire et de promouvoir son partenariat avec d'autres parties prenantes pour de meilleurs résultats?
* Dans quelle mesure les interventions du Projet ont été institutionnalisées au sein du Ministère de l’Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Réforme de l’Etat et les autres institutions du Mali pour assurer sa pérennité?
* Le Projet a-t-il été efficace dans le soutien au Ministère de l’Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Réforme de l’Etat ?
* Dans quelle mesure le Projet est-il en mesure de fournir une politique et un appui technique à la Délégation Générale aux Elections afin de mettre en œuvre efficacement le programme d'enregistrement des électeurs?
* Comment le Projet a-t-il été efficace pour promouvoir l'agenda relatif à l’inclusion sociale dans le cycle électoral?

# Produits attendus de l’évaluation

L’évaluation couvrira les quatre composantes du projet, et portera spécifiquement sur la vérification de l’atteinte des résultats (produits, effets et impacts) attendus pour chaque composante à savoir :

* Appui au MATDRE et aux autres Organes de Gestion et de Coordination du processus électoral,
* Appui aux activités transversales (Education civique, Communication et sensibilisation des électeurs, observations),
* Pérennisation des acquis et travaux complémentaires du RAVEC et
* Renforcement des capacités institutionnelles à long terme.

Sur cette base, les produits attendus de l’évaluation comportent les éléments suivants :

* **Rapport préliminaire :** Il sera précédé d’une rencontre avec les commanditaires (PNUD, PTF, comité de suivi de l’évaluation etc.). L’objectif de cette rencontre avec l’équipe en charge de l’évaluation est d’harmoniser la compréhension des termes de référence de l’évaluation et de la politique d’évaluation du PNUD. Le rapport préliminaire comprendra la méthodologie et le chronogramme détaillés de la mission. Plus particulièrement, ce rapport indiquera comment chaque question évaluative sera abordée à l’aide des méthodes appropriées. Ce rapport sera validé par le PNUD/MATDRE
* **Rapport provisoire :**un rapport provisoire sera soumis au commanditaire et comprendra les conclusions préliminaires ainsi que des recommandations après les rencontres et entretiens avec les acteurs concernés, les partenaires techniques et financiers et les personnes ressources. Les commentaires et autres amendements consolidés seront transmis par le PNUD à l’équipe en charge de l’évaluation.
* **Rapport final d’évaluation :** Après l’atelier de validation, et intégration des commentaires, la version finale du rapport, en format électronique et en quatre (4) copies hard sera transmise au commanditaire (PNUD) avec les différentes recommandations établies selon l’ordre de priorité et une indication sur leur éventuelle mise en œuvre dans le cadre de projet similaire. Il comportera obligatoirement un résumé, une analyse des conclusions et des recommandations ainsi qu’une section sur la méthodologie et en annexes, les termes de référence de l’évaluation, la liste des personnes et structures rencontrées ainsi que les références bibliographiques. Le rapport devra être conforme avec le canevas des rapports d’évaluation.

# Méthodologie, approche et durée de l’évaluation

L’évaluation sera conduite par une équipe de deux consultants (un international, chef d’équipe et un national) et doit recourir à toute la panoplie d’outils disponibles pour collecter et analyser les informations pertinentes pour l’étude. En particulier, elle sera basée sur :

* la revue et l’étude de la documentation ;
* les rencontres et entretiens avec les acteurs concernés, les partenaires, les personnes ressources ;
* les techniques participatives ou toutes autres méthodes de collecte de l’information pertinente y compris l’administration de questionnaires individuels ou de groupe ;
* l’exploitation et l’analyse des informations collectées en vue de la production du rapport.

La mission travaillera en étroite collaboration avec le bureau pays du PNUD, les services techniques notamment le Gouvernement, le MATDRE, la DGE, la CENI, la Cour Constitutionnel et tous les autres partenaires techniques et financiers impliqués et la mission bénéficiera de l'appui de l’Unité de Gestion du Projet d’appui aux élections. Elle aura également à s'entretenir avec les bénéficiaires, notamment les organisations de la société civile (OSC).

Les documents suivants seront mis à la disposition de la mission :

* Les documents essentiels de politique générale du Gouvernement en matière électorale : Constitution, Code électoral, etc.
* Documents de projets (Prodoc initial et Prodoc révisé);
* Plans de travail 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016;
* Rapports et documents produits par les consultants ;
* Documents produits par l’Unité de Gestion (rapports d'activités et rapports de mission sur le terrain) ;
* Compte rendus des travaux du Comité de Coordination Technique;
* Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage ;
* Procès-verbaux des réunions ;
* Documents permettant d’apprécier les aspects relatifs à la gestion financière et aux procédures de programmation et de suivi.

La consultation s’étalera sur une période d’un mois incluant la période de préparation du rapport. La durée de l’évaluation sera répartie suivant la proposition de chronogramme en annexe qui sera discutée sur la base de la méthodologie et du plan de travail proposés par l’équipe au démarrage de l’évaluation dans un rapport préliminaire qui sera validé par le comité en charge de l’évaluation.

**VI- ORGANISATION DE LA MISSION**

**6.1.- Composition de l’équipe d’évaluation**

1. **Profil du Consultant International, Chef d’équipe**

Le Consultant International, chef d’équipe, travaillera en étroite liaison avec l’équipe de direction du bureau pays du PNUD, l’équipe du Projet, les institutions et organisations concernées, particulièrement le Ministère de l’Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l’Etat (MATDRE), la CENI et a DGE ainsi que les partenaires au développement, les organisations de la société civile et autres acteurs impliqués dans le processus électoral. Le Consultant international assurera la supervision du consultant national et aura la responsabilité globale de la qualité et des délais de tous les livrables de l’évaluation.

**Qualification et expérience requises**

**Formation**

* Au minimum un diplôme de troisième cycle Bac+5 au moins en sciences politiques, économiques, sociales, juridiques, administration ou disciplines connexes

**Expérience**

* 10 ans d’expérience dans le domaine de la gouvernance avec une connaissance approfondie de l’assistance électorale
* Une expérience dans l’évaluation des processus électoraux et de préférence dans les pays de l’Afrique francophone
* Une expérience dans l’élaboration, la mise en œuvre et ou l’évaluation de projets/programmes de développement et plus spécifiquement de basket fund et budgets électoraux
* Une bonne connaissance de l'environnement social, politique et juridique des pays africains d'une manière générale, avec une préférence pour les pays de la sous-région Ouest Africaine
* Démontrer une connaissance adéquate des méthodes d’évaluation et de suivi des projets de développement en général et du PNUD en particulier
* La connaissance du contexte électoral malien sera considérée comme un avantage

Une expérience avec le PNUD ou une autre agence des Nations Unies serait un atout.

1. **Profil du Consultant National**

Le Consultant National travaillera sous la supervision et en étroite collaboration avec le Consultant International, chef d’équipe.

**Formation**

* Le Consultant National devra être titulaire d’un diplôme universitaire ou spécialisé de niveau au moins équivalent à un Bac + 4 en sciences économiques, sociales, juridiques, politiques ou toute autre discipline similaire

**Compétences**

Le profil du Consultant National devra répondre aux critères de compétence suivants :

* Avoir au moins 3 années d’expérience professionnelle dans le domaine de l’évaluation des projets/programmes, y compris les évaluations thématiques
* Bonne connaissance des mécanismes d’évaluation technique et financière des projets de développement, particulièrement des projets d’assistance électorale
* Familiarité avec le contexte politique du Mali
* Grande capacité de communication orale et écrite en français et une grande aptitude à travailler en équipe
* Aptitude à suivre systématiquement l’exécution des plans et actions si nécessaires et utilise le temps efficacement
* Une expérience avec le PNUD ou une agence du système des Nations Unies constituerait un atout essentiel
* Bonne maîtrise de l’outil informatique

**6.2. – Critères d’évaluation des offres**

Les consultants intéressés par la présente mission seront évalués sur la base de leurs offres technique et financière qui comptera respectivement pour 70% (OT) et 30% (OF).

**6.3.- Ethique de l’évaluation**

La présente évaluation est conduite conformément aux principes mis en avant dans les **« Directives éthiques pour l’évaluation »** de l’UNEG. Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l’élaboration et l’exécution de l’évaluation, y compris l’éthique d’évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les zones telles que les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l’anonymat et la confidentialité.

**VII- Financement de la mission**

Les coûts de la mission seront supportés suivant les barèmes du PNUD et selon les modalités suivantes :

- 20% à la signature du contrat ;

- 30% au dépôt du rapport provisoire ;

- 50% au dépôt du rapport final.

Annexes

Annexe 1 : Proposition de Calendrier de la mission

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités** | **1** | **2** | **3** | **4** | **5** | **6** | **7** | **8** | **9** | **10** | **11** | **12** | **13** | **14** | **15** | **16** | **17** | **18** | **19** | **20** | **21** | **22** | **23** | **24** | **25** | **26** | **27** | **28** | **29** | **30** | **Responsables** |
| 1. Réunion d’orientation des Consultants  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | UGP-PNUD |
| 2. Revue documentaire |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| 3. Finalisation de l’élaboration des méthodes d’évaluation et préparation du rapport initial détaillé  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| 4. Mission d’évaluation  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| * Elaboration des outils de collecte (Guides d’entretien et Questionnaires
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| * Visites sur le terrain si besoin
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| * Entretiens
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| 5. Préparation du projet de rapport  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| 6. Réunion des parties prenantes  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | UGP-PNUD/ Consultants/Autres parties prenantes |
| 7. Révision du projet de rapport (pour l’assurance qualité) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| 8. Incorporation des commentaires et finalisation du rapport d’évaluation  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |

Annexe 2 : Format Rapport d’évaluation

1) Titre

* Nom de l’évaluation
* Calendrier de l’évaluation et date du rapport
* Pays de l’intervention d’évaluation
* Nom des consultants
* Nom de l’organisation initiant l’évaluation
* Remerciements

2) Table des matières

* Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.

3) Liste des acronymes et abréviations

4) Résumé analytique (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)

5) Introduction

6) Description de I’ intervention

7) Etendue de l’évaluation et objectifs

8) Approche et méthodes d’évaluation

9) Analyse des données

10) Déductions et conclusions

Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d’évaluation)

11) Recommandations

Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d’évaluation)

12) Enseignement tirés

sous-section spécifique y compris sur le genre

13) Annexes du rapport

TDR pour l’évaluation

Matrice de conception d’évaluation

Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités

Liste des documents d’aide révises

Cadre des résultats du programme

Tableaux de résumé des déductions